



DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

Le 24 mars 2025

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID: 074-217400530-20250324-DEC2025_03-AU

DECISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET: Dépôt d'un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental 74 (CDAS *Matériel divers*)

N°2025-03

Le Maire de la COMMUNE DE CERVENS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22;

VU la délibération du Conseil Municipal N°2020/16 du 25 mai 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le besoin de financement lié à un projet d'acquisition de matériel divers : Achat de matériel divers pour les services techniques (barrières de protection et containers de stockage),

CONSIDERANT qu'il est à la portée des communes de présenter un dossier de demande de subvention auprès de Conseil Départemental 74 dans le cadre du CDAS (contrats départementaux d'avenir et de solidarité) ;

<u>DECIDE</u>

- ⇒ DE DEMANDER une aide financière auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2025,
- ⇒ **DE DEPOSER** à ce titre un dossier de subvention concernant :

-Acquisition de matériel de voirie :

- o Estimation totale des achats ----- 9 341.59.00 euros Hors Taxes.
- ⇒ **INDIQUE** qu'il sera à même de signer tous les documents administratifs et comptables liés à cette demande.

Fait à Cervens le 24 mars 2025

Le Maire Gil THOMAS

Délibération Certifiée exécutoire,

Télétransmise

Le: 28/03/2025

Reçue en Préfecture

Le: 28/03/2025 Mise en ligne sur le site de la

Le: 28/03/2025

Le Maire Gil THOMAS